

TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs
DATE DU BULLETIN : Le 19 avril 2021

Objet : Paiement des droits annuels de maintien de l'inscription à la Bourse de croissance TSX en souffrance

Le présent bulletin vise à rappeler aux émetteurs de la Bourse de croissance TSX que les droits pour l'année 2021 de maintien de l'inscription devaient être payés au plus tard le **31 mars 2021**. Veuillez noter que des frais de retard peuvent s'appliquer à tout paiement effectué en retard et que le non-paiement des droits d'ici le **30 avril 2021** peut entraîner pour un émetteur l'arrêt de la négociation de ses titres.

Des frais additionnels s'appliqueront en cas d'arrêt de la négociation de titres. Veuillez vous reporter à la Politique 1.3 pour de plus amples renseignements relativement aux frais de retard. Si les droits demeurent impayés après l'arrêt de la négociation, l'émetteur peut être suspendu puis faire l'objet d'un examen préalable à la réadmission et se voir imposer des frais additionnels.

Pour toute question, veuillez communiquer avec :

- (a) Question portant sur l'état de compte ou pour recevoir une copie d'une facture :

Crédit et recouvrement
Groupe TMX Inc.
416 947-4415
tsxbillings@tmx.com

- (b) Question portant sur d'autres débiteurs et crédits au compte :

Carol-Ann Edwards
Analyste
Bourse de croissance TSX
403 218-2814
carolann.edwards@tmx.com

- (c) Question portant sur le non-paiement des droits ou sur le présent bulletin :

Joanne Butz
Chef d'équipe, Conformité et communication d'information
Bourse de croissance TSX
403 218-2820
joanne.butz@tmx.com